

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 20355

Numéro SIREN : 418 132 924

Nom ou dénomination : VALOREST

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2024 sous le numéro de dépôt 13178

Bilan Actif

CERTIFIÉ CONFORME

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 07/05/24

Devise d'édition

VALOREST

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	8 152	4 630	3 523	1 486
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	8 152	4 630	3 523	1 486
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 995 086 822	242 218 499	3 752 868 323	3 561 931 390
Créances rattachées à des participations	576 221		576 221	
Autres titres immobilisés	11		11	11
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	3 995 663 054	242 218 499	3 753 444 555	3 561 931 401
ACTIF IMMOBILISÉ	3 995 671 206	242 223 129	3 753 448 077	3 561 932 888
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 171 819		2 171 819	300 913
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 171 819		2 171 819	300 913
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance	1 467		1 467	1 383
TOTAL disponibilités et divers :	1 467		1 467	1 383
ACTIF CIRCULANT	2 173 286		2 173 286	302 296
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	3 997 844 492	242 223 129	3 755 621 363	3 562 235 184

Bilan Passif

VALOREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 07/05/24

Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 7 436 944	7 436 944	7 380 468
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 246 897 416	2 167 458 204
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	753 415	753 415
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	724 907 811	724 904 811
Report à nouveau	317 847 034	184 454 059
Résultat de l'exercice	411 347 931	133 482 975
TOTAL situation nette :	3 709 190 551	3 218 433 932
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	3 709 190 551	3 218 433 932
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		8 717 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		8 717 000
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	45 502 432	332 438 738
TOTAL dettes financières :	45 502 432	332 438 738
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	629 448	2 254 492
Dettes fiscales et sociales	153 099	391 022
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	145 834	
TOTAL dettes diverses :	928 380	2 645 514
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	46 430 812	335 084 252
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	3 755 621 363	3 562 235 184

Compte de Résultat (Première Partie)

VALOREST

CERTIFIÉ CONFORME

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 07/05/24
Devise d'édition

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits				3 329
PRODUITS D'EXPLOITATION				3 329
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			1 366 992	1 177 117
TOTAL charges externes :			1 366 992	1 177 117
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			187	20
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			330 884 152 380	334 384 151 680
TOTAL charges de personnel :			483 264	486 064
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			1 782	1 187
TOTAL dotations d'exploitation :			1 782	1 187
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			5 046 690	6 864 164
CHARGES D'EXPLOITATION			6 898 915	8 528 551
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(6 898 915)	(8 525 222)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

VALOREST

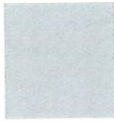
Période du 01/01/23 au 31/12/23
 Edition du 07/05/24
 Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(6 898 915)	(8 525 222)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	461 080 769	221 932 614
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	34 360 556	810 876
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	495 441 325	222 743 490
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	51 213 034	69 488 583
Intérêts et charges assimilées	13 229 487	2 529 035
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	64 442 521	72 017 618
RÉSULTAT FINANCIER	430 998 804	150 725 872
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	424 099 889	142 200 650
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 717 000	
	8 717 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 003	675
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 464 955	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		8 717 000
	21 468 958	8 717 675
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(12 751 958)	(8 717 675)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	504 158 325	222 746 819
TOTAL DES CHARGES	92 810 394	89 263 844
BÉNÉFICE OU PERTE	411 347 931	133 482 975

CERTIFIÉ CONFORME



VALOREST
64 BD DE CAMBRAI
59100 ROUBAIX
03 20 65 96 00



ANNEXES

31/12/2023



1. Evénements principaux de l'exercice

La provision pour risques et charges d'un montant de 8 717 000 Euros passée le 31 décembre 2022 correspondant à la quote part dans la situation nette négative de la société Suramac a fait l'objet d'une reprise au 31 décembre 2023. Les autres événements principaux de l'exercice sont détaillés à l'annexe 1.

2.1 Principes et méthodes comptables

Principes

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général en application du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 : Evaluation des titres de participation

- Evaluation des entités ayant une activité d'exploitation.

Les titres de participation sont évalués par un collège d'experts indépendants à l'exception des lignes non significatives. Les experts évaluent annuellement les titres sur la base de comptes consolidés et budgets des entreprises en y apportant les retraitements jugés appropriés. La méthode d'évaluation est basée à la fois sur une approche patrimoniale et une approche par la rentabilité.

- Evaluation des Holdings intermédiaires.

La valeur des Holdings intermédiaires est déterminée d'après les capitaux propres réévalués reprenant pour les titres de participation la valeur à dire d'expert décrite ci-dessus.

- Constitution de provisions pour dépréciation.

La valeur d'inventaire au 31 décembre est estimée en tenant compte notamment de la valeur à dire d'expert décrite ci-dessus. Quand la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la valeur d'inventaire ainsi déterminée, une provision pour dépréciation est constituée.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Période du 01/01/23 au 31/12/23

VALOREST

Devise d'édition

1. BILAN ACTIF

1.1 : Immobilisations financières

Les titres sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	3 787 297 411		266 573 383
Autres titres immobilisés	11		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	3 787 297 422		266 573 383

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		58 207 751	3 995 663 043	
Autres titres immobilisés			11	
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :		58 207 751	3 995 663 054	

Le tableau des filiales et des participations fournit une information plus détaillée.

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	225 366 021	51 213 034	34 360 556	242 218 499
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	225 366 021	51 213 034	34 360 556	242 218 499

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Période du 01/01/23 au 31/12/23

VALOREST

Devise d'édition

1.2 : Créances

Toutes les créances ont l'Euro pour devise d'origine.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	576 221		576 221
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	576 221		576 221
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 350	1 350	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 504	20 504	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 149 965	2 149 965	
TOTAL de l'actif circulant :	2 171 819	2 171 819	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 467	1 467	
TOTAL GÉNÉRAL	2 749 507	2 173 286	576 221

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

VALOREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition

2. BILAN PASSIF

2.1 : Capitaux propres

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	7 380 468	59 893	3 416	7 436 944
Primes liées au capital social	2 167 458 204	84 244 791	4 805 579	2 246 897 416
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	753 415			753 415
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	724 904 811	3 000		724 907 811
Report à nouveau	184 454 059	133 392 975		317 847 034
Acompte sur dividendes				
Résultat de l'exercice	133 482 975	411 347 931	133 482 975	411 347 931
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	3 218 433 932	629 048 589	138 291 970	3 709 190 551

Nombre d'actions	147 609 361	1 197 850	68 329	148 738 882
Valeur nominale	0,05	0,05	0,05	0,05

Chaque action confère des droits identiques

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

VALOREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition

2.2 : Dettes

Toutes les dettes ont l'Euro pour devise d'origine.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	629 448	629 448		
Personnel et comptes rattachés	36 750	36 750		
Sécurité sociale et autres organismes	116 226	116 226		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	123	123		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	45 502 432	45 502 432		
Autres dettes	145 834	145 834		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	46 430 812	46 430 812		

C. DIVERS

VALOREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition

1 : Effectif

L'établissement ne compte aucun effectif.

Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé

Dans le cadre d'une opération de sens permettant à certaines branches familiales de réorganiser leurs chemins de propriété pour favoriser le passage de relais aux nouvelles générations, 62 sociétés actionnaires de la Société ont été scindées.

Dans ce cadre, la Société a bénéficié d'apports-scissions approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2023, qui ont augmenté le capital effectif de la façon suivante :

- **Pour les apports-scission issus des scissions des sociétés civiles BERAND, PIAMU, et FILUDU :**
Augmentation du capital social effectif de la Société d'un montant global de 201.224,20 euros pour le porter de 7.440.353,05 euros à 7.641.577,25 euros, au moyen de la création de 4.024.484 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros chacune, entièrement libérées. La différence entre la valeur réelle de l'actif net apporté par les sociétés BERAND, PIAMU et FILUDU, soit 283.243.183,92 euros et la valeur nominale des actions effectivement créées à titre d'augmentation de capital par la Société soit 201.224,20 euros, constituait une prime d'apport d'un montant de 283.041.959,72 euros, qui a été inscrite au passif du bilan de la Société.
- **Pour les apports-scission issus des scissions des sociétés civiles ABL, ANBER, ARCBOIS, BAL, BAURILEINE, BELLEMUSE, BENOIT-MULLIEZ, BERAF, BERMU, BRAM, CAFAMAL, CAMAFLORE, CAROMON, CAVALOU, CELAMAX, CONCORDIA, DECALC, DERMU, DES 4 EPIS, DIBCA, DOVE, FAMILIALE ANDRE MULLIEZ, FIMWEES, GASTAFLORE, GEGUYFI, JERMON, JOSSY, LA BRIGANTINE, LA MONNERAIE, LAFADeca, LAFADeF, LAURE, LE DAMIER, LUCALUDI, MABE, MAGI, MAGUYFI, MALEGAR, MANET, MANUMON, MARALCA, MARGAR, MAYLES, MEBA, MERYMU, MIFRAN, NATHAGHISL, PHARMON, PHILUPO, ROMONT, SALUBA, SEGUYFI, SOLADOL, STEMONT, TRIBU, VANLEX, VICMA, ainsi que de la société par actions simplifiée SMC et de la société à responsabilité limitée SEPT-SEPT :**
Augmentation du capital social effectif de la Société d'un montant global de 1.818.368,25 euros pour le porter de 7.641.577,25 euros à 9.459.945,50 euros, au moyen de la création de 36.367.365 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros chacune, entièrement libérées. La différence entre la valeur réelle de l'actif net apporté par les Sociétés Scindées, soit 2.559.535.148,70 euros et la valeur nominale des actions effectivement créées à titre d'augmentation de capital par la Société, soit 1.818.368,25 euros, constituait une prime d'apport d'un montant de 2.557.716.780,45 euros, qui a été inscrite au passif du bilan de la Société.

Lors de cette même assemblée générale, les actionnaires commanditaires de la Société, après avoir constaté que la Société avait reçu 40.391.849 de ses propres actions dans le cadre de ces scissions, ont décidé de procéder à une réduction du capital social effectif d'un montant global de 2.019.592,45 euros, par annulation de ces actions auto-détenues.

La différence entre la valeur d'apport desdites actions de la Société soit 2.842.778.332,62 euros et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces actions, soit 2.019.592,45 euros, différence égale à un montant de 2.840.758.740,17 euros a été imputée sur la prime d'apport, dont le montant a été ramené à 0 euro.

Il est précisé que ces opérations ont été neutres en impact sur le résultat de la Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activités des filiales

Le 15 novembre 2023, la SAS SURLEBRICO, dont la société détient environ 18% du capital, a absorbé la SAS SURTAPIMA, autre participation de la société. Au 31 décembre 2023, la société détenait la filiale suivante :

- SAS SURLEBRICO : 18.77% du capital

Prises ou cessions de participations significatives

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a pas acquis ou cédé de participation significative.

Néanmoins, elle a procédé, aux augmentations de capital suivantes au sein des participations :

- SAS INOVAKO : 6 505K€
- SAS PALLUR : 23 848K€
- SAS HOLMET : 110 659K€
- SAS SURESTAG : 17 477K€
- SAS SURAMAC : 70 764K€

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

VALOREST

Filiales dont la valeur brute excède 1% du capital
(données au 31/12/2023 en KE)

Société	Capital	Autres capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable brute des titres détenus	Provision sur titres	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes au cours de l'exercice
FILIALES (+50%)									
SURHOLYMPIADES PORTE DE LYON	1 234 619 24	600 122 2 870	51,79% 80,00%	666 334 1 335		666 334 1 335	20	435 975 589	207 161
PARTICIPATIONS (10 à 50%)									
INOVAKO	64 339	- 6 980	38,99%	25 362	2 997	22 365		- 7 571	
NEOLAGE	15	- 13	35,00%	5		5		- 3	
PALLUR	116 480	- 24 072	38,90%	49 188	11 968	37 220		- 20 340	
VALMA	114 688	615 772	29,55%	190 331		190 331		16 040	
HOLMET	142 211	89 502	39,62%	123 159	31 351	91 809		- 82 847	
SURSORPARFIL	3 025	925 367	28,81%	201 321		201 321		0	
SURLEBRICO	209 166	466 049	18,78%	701 785		701 785		666 974	187 725
SURHOLKIA	2 311	357 230	29,55%	41 866		41 866		289 023	14 775
SURFIPAR	11 855	588 124	34,28%	179 899		179 899		77 505	51 420
SURESTAG	95 751	- 3 662	32,98%	72 676	42 303	30 373		37 597	
SURCREHOL	608 187	1 188 796	31,11%	574 484		574 484		- 22 808	
SURBOLEM	66 139	427 403	34,54%	55 577		55 577		192 687	
SURAU MARCHE	436 221	2 468 074	29,76%	896 859		896 859		- 23 137	
SURAMAC	346 008	- 158 860	32,76%	214 905	153 600	61 305		- 2 243	

VALOREST

Société en commandite par actions à capital variable
Siège social : 64, boulevard de Cambrai, 59100 ROUBAIX
418 132 924 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 MAI 2024

Chers actionnaires,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.226-9 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance assume « le contrôle permanent de la gestion de la société » et que le résultat de ce contrôle exercé par le Conseil de Surveillance doit être présenté à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

La loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 a supprimé l'obligation d'établir le rapport sur les procédures de contrôle interne, si la société n'est pas cotée.

Le Conseil de Surveillance a examiné les rapports, les documents et la situation annuelle de la société, arrêtés au 31 décembre 2023.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un résultat net bénéficiaire de 411.347.931,03 €.

L'activité de holding de la société n'appelle pas de commentaire particulier du Conseil de Surveillance.

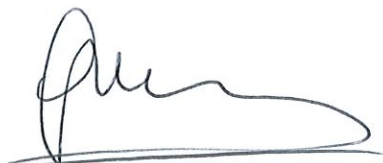
Les conclusions du Commissaire aux comptes n'appellent pas d'observation de notre part.

Nous vous rappelons que l'ensemble des mandats des membres du Conseil de Gérance arrivant à expiration, il vous sera demandé au cours de cette assemblée de bien vouloir attribuer la qualité d'associé commandités et de nommer les nouveaux membres du Conseil de Gérance de notre Société.

Le Conseil de Surveillance, n'ayant pas d'observation particulière à formuler, adopte le texte des résolutions proposées par le Conseil de Gérance et qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires du 25 mai 2024.

Nous vous prions de croire, chers actionnaires, en nos sentiments dévoués.

Le Conseil de Surveillance.
Le 30 avril 2024.



VALOREST

Société en commandite par actions à capital variable
Siège social : 64, boulevard de Cambrai (59100) ROUBAIX
418 132 924 RCS LILLE METROPOLE

(ci-après la « Société »)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 MAI 2024

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 411.347.931,03 €, de la manière suivante :

- à titre de distribution du premier dividende aux associés commandités	90.000,00 €
- le solde, au compte « Report à nouveau »	411.257.931,03 €
TOTAL AFFECTE	411.347.931,03 €

Pour les actionnaires commanditaires, il n'y aura pas de versement de dividende cette année.

Distributions au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes aux associés commanditaires, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice clos le 31/12/2022	0,00 €/action	-	-
Exercice clos le 31/12/2021	0,00 €/action	-	-
Exercice clos le 31/12/2020	1,50 €/action	-	-

Conformément à l'article L.225-102 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'il n'y a pas de participation des salariés au capital de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Certifié conforme.



VALOREST

Société en commandite par actions à capital variable
Siège social : 64, boulevard de Cambrai (59100) ROUBAIX
418 132 924 RCS LILLE METROPOLE

(ci-après la « Société »)

AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 MAI 2024

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 411.347.931,03 €, de la manière suivante :

- à titre de distribution du premier dividende aux associés commandités	90.000,00 €
- le solde, au compte « Report à nouveau »	411.257.931,03 €
TOTAL AFFECTE	<u>411.347.931,03 €</u>

Pour les actionnaires commanditaires, il n'y aura pas de versement de dividende cette année.

Distributions au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes aux associés commanditaires, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice clos le 31/12/2022	0,00 €/action	-	-
Exercice clos le 31/12/2021	0,00 €/action	-	-
Exercice clos le 31/12/2020	1,50 €/action	-	-

Conformément à l'article L.225-102 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'il n'y a pas de participation des salariés au capital de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non-déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Certifié conforme.



CERTIFIÉ CONFORME

Bertrand BOULANGÉ

36 Rue Eugène Jacquet
CS 75039
59700 Marcq-en-Baroeul
France



Valorest SCA à capital variable

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Valorest SCA à capital variable
64 boulevard de Cambrai - 59100 Roubaix

Bertrand BOULANGÉ

36 Rue Eugène Jacquet
CS 75039
59700 Marcq-en-Baroeul
France

Valorest SCA à capital variable

64 boulevard de Cambrai - 59100 Roubaix

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société Valorest,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société Valorest SCA à capital variable relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes B.1.1 « Immobilisations financières » et A.2.2 « Evaluation des titres de participation » de l'annexe des comptes décrivent les règles retenues en matière d'évaluation et de dépréciation des titres de participation. J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société décrite dans la note A.2.2 « Evaluation des titres de participation » de l'annexe et je me suis assuré de sa correcte application.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil de gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

J'atteste de l'existence, dans le rapport du Conseil de gérance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Bertrand BOULANGÉ

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Bertrand BOULANGÉ

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 10 mai 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B Boulangé', with a stylized flourish at the end.

Bertrand BOULANGÉ
Commissaire aux comptes